

Avis CSRPN n°2017-10

AVIS DU CSRPN DE LA REUNION
DEMANDE DE DEROGATION A L'INTERDICTION DE PERTURBATION INTENTIONNELLE DE
MORMOPTERUS FRANCOISMOUTOUI

CONSULTATION PAR VOIE ELECTRONIQUE, SEPTEMBRE 2017

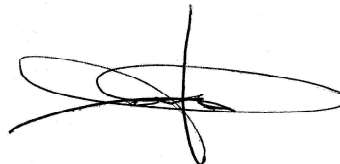
Pétitionnaire : SIDR

Avis final du CSRPN :

Le CSRPN donne un avis favorable à la demande de dérogation à l'interdiction de perturbation intentionnelle de *Mormopterus francoismoutoui* déposée par la SIDR le 15 juin 2017 pour les Opérations Lamarck Vauban, Maison Relais et Frangipaniers.

Fait à Saint Paul, le 08/09/17

Le Président du CSRPN



Roland TROADEC